



Promouvoir le concept 'Cittaslow' en France

Promover el concepto 'Ciudadlenta' en Francia

~ état des lieux et pistes de réflexion ~

*Rapport réalisé par Delphine Balsa, Armelle de Ribier,
Valérie Navellou, Patrice Chazal, Jean-François Kuntgen,
Michel Mauger, Sébastien Plantadis, Andres Reina-Marino et Yusuke Kambayashi*



**CIC-CSPA 2010-2011
Promotion
Mahatma Gandhi**

NOTE

pour

**le ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement**

OBJET : Promouvoir le concept des Cittaslow en France : état des lieux et propositions ;

P.J. : 4 annexes.

Le mouvement Cittaslow est né à Greve in Chianti en 1999 et fait suite à une décision de quatre municipalités de différentes régions italiennes : Greve in Chianti (Toscane), Orvieto (Ombrie), Positano (Campanie) et Bra (Piémont).

Le concept de Cittaslow a été initié en réaction à l'accélération des rythmes de vie, à la croissance économique sans limite et à la dégradation de la qualité de la vie et de la biodiversité. Désormais actif sur le plan international, le mouvement s'est implanté dans 142 communes dans le monde (dans 24 pays), dont 70 en Italie.

Partant du constat que la vitesse et la recherche du profit sans limite conduisent à des crises sociales, écologiques, financières, culturelles et même psychiques (stress, risques psychosociaux ...), ce mouvement prône un retour à la lenteur, par une transformation des comportements individuels et collectifs visant à favoriser le développement durable, les productions et les savoir-faire locaux et la convivialité.

Proche des mouvements alternatifs lors de sa création, Cittaslow est aujourd'hui apolitique, comme en témoigne la diversité des couleurs politiques des municipalités adhérentes.

Ce mouvement met en exergue des préoccupations relayées par le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les changements climatiques du 16 novembre 2007 et par les rapports annuels du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il se situe ainsi dans le droit fil de la déclaration du secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon, évoquant le phénomène du dérèglement climatique dans les termes suivants : « l'humanité fonce vers l'abîme, le pied sur l'accélérateur ».

En outre, le concept Cittaslow entre dans le cadre des principales mesures prônées par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, notamment en ce qui concerne les volets « bâtiments et urbanisme », « transport », « énergie », « biodiversité » et « risque, santé, déchets ».

S'agissant de la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique, le mouvement des Cittaslow pourrait trouver un écho favorable auprès des maires de communes françaises, appelés par la loi Grenelle 2 à instaurer une démocratie écologique par le renforcement de la concertation avec le public en amont des projets et la désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel.

En Italie, Greve in Chianti et Orvieto, qui appliquent depuis dix ans une politique répondant au concept Cittaslow, ont mis en place différentes actions concrètes et constituent deux illustrations intéressantes de ce concept.

Malgré un contexte favorable, seules deux communes françaises, Segonzac (Charente) et La Bastide d'Armagnac (Landes), ont adhéré à ce jour au mouvement Cittaslow, ce qui interroge sur les freins éventuels au développement de ce type d'initiative en France.

Toutefois, de nombreuses initiatives locales ou nationales existent, menant des actions proches de celles du concept de ville lente.

C'est pourquoi, la mission vous propose de promouvoir et de développer ces initiatives, traductions locales et concrètes des mesures préconisées par la loi Grenelle 2, qu'elles soient ou non liées au concept italien Cittaslow.

I - Cittaslow, une politique globale cohérente de développement durable en réseau

A. Le concept Cittaslow

Ce concept est inspiré du mouvement « Slowfood » créé à Bra en Italie en 1986 en opposition au développement des « fastfood » américains. Plus global que le concept de slowfood, initié pour promouvoir une nourriture respectueuse de la biodiversité et des traditions locales, il concerne toutes les facettes de la vie en société et implique ainsi une réflexion sur les traditions locales, l'aménagement durable du territoire, y compris son volet social, la mobilité, l'hospitalité dans un esprit de bien vivre ensemble.

Il est organisé par une association, Cittaslow international, dont le siège est situé à Orvieto, en Italie (Cf annexe I : présentation de l'association Cittaslow internationale). Cette association est financée par une contribution des communes adhérentes, dont le montant est calculé en fonction de leur population¹.

Les communes souhaitant adhérer au concept Cittaslow doivent souscrire à une charte (Cf annexe II : extraits de la charte) qui comporte six axes : l'environnement, les infrastructures, l'urbanisme, la mise en valeur des produits locaux, l'hospitalité et la sensibilisation de la population.

¹ Les communes les plus importantes contribuent à hauteur de 3 500 euros par an.

La charte prévoit que seules les villes de moins de 50 000 habitants peuvent adhérer au réseau.

Pour vérifier que les villes qui adhèrent au projet respectent les prescriptions de la charte, le réseau a mis en place un corps d'inspecteurs qui effectuent périodiquement le contrôle des obligations, tous les trois ans minimum. Les villes ayant respecté les obligations de la charte reçoivent un label et peuvent afficher un logo, en forme d'escargot portant une ville sur sa coquille, à l'entrée des agglomérations et sur les bâtiments publics.

L'adhésion au réseau Cittaslow implique des améliorations concrètes de la qualité de vie des habitants dans les six domaines d'action précités de la charte, dont voici quelques exemples :

- pour l'environnement, des actions de réduction des consommations énergétiques par la promotion des technologies vertes, de diminution de la production ou de recyclage des déchets sont mises en œuvre, des contrôles de propreté de la ville et de la qualité de l'air ainsi que des plans de réduction du bruit sont instaurés. Le président de l'association internationale des Cittaslow² a précisé à plusieurs reprises à la mission que l'empreinte écologique³ des activités humaines dans les pays occidentaux est aujourd'hui évaluée par l'OCDE à 1,3 ou 1,4, ce qui signifie que nous avons besoin de 1,4 fois des ressources dont dispose la planète à ce jour.

- pour les infrastructures, l'accès des bâtiments publics aux personnes handicapées est garanti, des pistes cyclables sont systématiquement prévues, des toilettes publiques gratuites sont mises en place. Les municipalités s'engagent également à avoir des horaires cohérents d'ouverture des services publics municipaux ;

- pour l'urbanisme, les municipalités s'engagent à valoriser le patrimoine bâti plutôt que de construire de nouveaux bâtiments, à donner la priorité aux infrastructures collectives avec des équipements adaptés pour les personnes handicapées et les divers âges de la vie, à réaliser des plans de réhabilitation des bâtiments historiques, à mettre en valeur les centres villes historiques et à préférer l'utilisation de produits recyclés dans leurs aménagements ;

- pour la mise en valeur du patrimoine local, les coutumes locales et les produits régionaux sont valorisés par la création de marchés, et des manifestations culturelles traditionnelles sont organisées. La qualité de l'alimentation des restaurants scolaires et municipaux est améliorée ;

- pour développer l'hospitalité, des panneaux signalétiques internationaux sont installés, des parcours guidés touristiques sont prévus, des parkings surveillés à proximité des centres villes sont construits ;

- pour sensibiliser la population, des actions visant à développer la démocratie participative et la solidarité intergénérationnelle sont encouragées. Des campagnes d'information sur le patrimoine agricole et culturel local sont organisées dans les écoles.

² Entretien avec M. PierGiorgio Oliveti du 17 mai 2011

³ L'empreinte écologique est définie par l'OCDE comme la "mesure en hectares de la superficie biologiquement productive nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une population humaine de taille donnée".

Il est possible d'affirmer aujourd'hui que le concept de Cittaslow ne relève pas d'un phénomène de mode ou élitiste, uniquement réservé aux pays riches, mais qu'il peut répondre aux préoccupations de pays émergents souhaitant s'engager dans un modèle de développement économique soutenable sur les plans environnemental et social.

C'est le cas, par exemple, de la ville de Pijao, dans le département de Quindio, au sud-est de la Colombie, première ville d'Amérique latine ayant obtenu le label Cittaslow, en 2010.

Malgré des conditions économiques et politiques très différentes des Cittaslow européennes, loin des circuits touristiques, cette ville de 10 000 habitants a souhaité mener une réflexion sur le rapport au temps, sur la qualité de la vie, et a mis en place des actions concrètes pour valoriser le patrimoine culturel et naturel et la production locale (commerce équitable avec notamment un accord passé avec Terra madre⁴ : café, cannes à sucre et dérivés et fruits).

Cette philosophie du temps, développée par Cittaslow, se rencontre aujourd'hui à l'échelle planétaire. Ainsi, d'autres pays, tel le Japon, développent des concepts similaires (Cf annexe III : exemple du Japon).

B. Deux villes italiennes, Greve in Chianti et Orvieto, appliquent cette politique depuis plus de dix ans

1 - A Greve in Chianti, l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine local

L'un des objectifs de cette commune de plus de 15 000 habitants, l'une des premières Cittaslow, est de concilier la défense de la nature et de l'agriculture et le développement économique du territoire, actuellement recouvert à 65% de forêts et à 20% de cultures agricoles, notamment de vignes permettant la production du Chianti Classico « Gallo nero ».

La mission tient à souligner le dynamisme du maire⁵ de Greve in Chianti, et son implication personnelle dans l'impulsion de cette politique grâce à laquelle les actions concrètes suivantes ont pu être mises en œuvre.

En matière d'environnement, la gestion des déchets relève de la compétence d'un syndicat intercommunal. L'objectif du maire de Greve in Chianti est d'aboutir pour l'ensemble de ces communes à un tri sélectif à hauteur de 80%, contre 50% actuellement. La limitation des quantités de déchets ménagers incinérés vise à réduire la pollution de l'air tout en permettant un recyclage maximal.

Le dispositif de traitement des eaux usées oblige les habitants à se raccorder au réseau municipal, ou à disposer d'un équipement d'assainissement individuel, pour éviter tout rejet d'eaux usées dans la rivière qui traverse la commune.

⁴ Terra Madre est un réseau mondial des communautés de la nourriture créé par Slow Food en 2004.

⁵ Entretien avec M. Alberto BENCISTA du 15 mai 2011

Par ailleurs, un dispositif de distribution d'eau minérale publique incite les habitants à ne pas consommer d'eau en bouteille en plastique. Ils ont la possibilité de se servir gratuitement en eau minérale (l'eau gazeuse étant payante), qu'ils doivent recueillir dans des bouteilles en verre.

La commune a aussi développé le recours aux énergies alternatives « vertes ». Pour favoriser l'électricité d'origine photovoltaïque, des panneaux solaires ont été positionnés sur les toits des édifices publics et des entreprises. Une production d'énergie « biomasse » a également été instituée en utilisant les résidus de bois et de vignobles.

En matière d'urbanisme, la municipalité a choisi de valoriser le patrimoine bâti en développant les hébergements « agriturismo »⁶ au lieu de construire de nouveaux hôtels. Ils doivent respecter plusieurs principes, notamment l'obligation de se fournir en produits locaux. Ainsi, un marché de produits locaux a lieu tous les samedis, un marché de produits biologiques un dimanche par mois.

Enfin, la sensibilisation des populations est orientée vers les plus jeunes, avec le développement dans les écoles de cours d'horticulture afin de permettre aux enfants de maintenir un lien avec la nature, de mieux la connaître et donc de la respecter.

2 - A Orvieto, la municipalité a mis en place une politique globale d'urbanisme permettant de limiter la circulation automobile

Ville de 5 000 habitants accueillant environ un million de touristes par an, Orvieto a dû faire face à l'augmentation régulière de la circulation automobile. Un « grand embouteillage permanent » entraînant bruit, stress et énervements a fini par envahir cette citadelle médiévale.

Les autorités municipales ont décidé de mener une politique d'ensemble afin de concilier qualité de vie et attractivité touristique en révisant radicalement les règles d'urbanisme pour écarter les voitures du centre et proposer des transports alternatifs. Le travail en commun du maire, des architectes et responsables d'urbanisme a permis de reconquérir progressivement des pans entiers de la ville.

La stratégie de ce plan de transport alternatif consiste à découper la ville en zones concentriques allant d'une tolérance moyenne à l'égard des voitures (artères circulaires) à une tolérance quasiment zéro au centre. Un second niveau de ruelles, semées de sens interdits, autorise l'accès aux véhicules mais le parcours reste assez dissuasif. Le cœur de la ville, quasiment exclusivement piétonnier, n'est accessible qu'aux commerçants et aux riverains.

En contrepartie, la municipalité a fortement investi dans la construction d'infrastructures lui permettant d'accueillir le million de touristes qui viennent tous les ans visiter la citadelle. Deux funiculaires relient la ville basse à la cité médiévale à un rythme qui permet aux usagers de contempler le paysage.

⁶ L'agritourisme regroupe les activités d'accueil, d'hébergement, de restauration et de loisirs ayant comme cadre un environnement agricole.

Deux parkings ont été construits aux deux extrémités de la ville. Le premier est construit près des funiculaires. Le second est proche de la partie médiévale à laquelle il donne accès grâce à un réseau d'escaliers mécaniques et d'ascenseurs. Le circuit de ces escaliers suit le tracé des conduites d'eau douce édifiées par les Etrusques. En profitant de ces infrastructures préexistantes, la ville a ainsi limité les coûts et les nuisances paysagères.

En outre, les nouvelles technologies urbaines sont largement utilisées pour contrôler le respect de cette politique. Situées à des points stratégiques de la ville (entrées, sorties, etc.), des caméras identifient les plaques d'immatriculation et permettent de vérifier que l'automobiliste est autorisé à pénétrer dans le centre. La caméra se déclenche au passage de la voiture (elle ne filme donc pas les piétons qui se trouvent à proximité) et fonctionne en infrarouge ; ces options garantissent un plus grand respect des libertés individuelles. Les carabiniers s'assurent ensuite que les plaques qui apparaissent sur leurs écrans sont bien autorisées à pénétrer dans le centre. Si ce n'est pas le cas, des contraventions d'un montant suffisamment dissuasif sont dressées.

Il reste encore 2 500 véhicules pour 5 000 habitants, mais ils circulent moins, demeurant plus longtemps dans les parkings. L'absence des voitures permet de ne plus fragmenter la journée en trajets et favorise un état d'esprit qui cherche à redonner de la qualité au temps.

Dans la lignée du mouvement Slowfood, Cittaslow apporte une attention toute particulière à la qualité de l'alimentation. Orvieto accueille ainsi le Palazzo del Gusto, lieu dédié à la sensibilisation à la gastronomie, aux mets, aux vins et à la formation des jeunes cuisiniers professionnels. Sa cave remonte au temps des Etrusques.

Comme dans toutes les villes lentes, les restaurateurs privilégient les circuits courts d'approvisionnement, les marchés locaux de fruits et légumes de saison, ce qui encourage les agriculteurs de la région à opter pour une agriculture vivrière, respectueuse de l'environnement.

Ainsi, les ingrédients des restaurants ne parcourent qu'une vingtaine de kilomètres entre le producteur et le consommateur, alors qu'un pot de yaourt peut parfois effectuer jusqu'à 10 000 km avant d'être consommé. Les produits issus de l'agriculture biologique sont certes plus onéreux que ceux qui sont proposés par l'industrie agroalimentaire mais il s'agit aussi d'un arbitrage budgétaire individuel à consentir (consommer moins et mieux).

Le concept de lenteur urbaine apparaît donc très éloigné du passéisme auquel il peut parfois être assimilé. Il implique au contraire une vision dynamique du futur. Les villes lentes préfèrent densifier plutôt que de s'étendre de façon tentaculaire en mettant l'accent sur leurs atouts culturels, économiques, artisanaux et environnementaux.

II - Cette politique est transposable en France car elle existe déjà en partie, y compris sous d'autres formes

A. L'exemple de Segonzac ne doit pas masquer les obstacles qui existent en France

Le 8 mai 2010, Segonzac, ville de 2 300 habitants située au cœur de la Charente, est devenue la première Cittaslow de France.

La démarche est issue d'une étude de l'office de tourisme de Grande Champagne mettant en exergue un déficit d'image du territoire. Comme support à une meilleure communication, plusieurs labels ont été étudiés, dont celui de Cittaslow. Ce dernier a finalement été retenu par l'équipe municipale car il coïncidait avec la politique menée et le souci de mettre la qualité de vie au cœur de la politique de la ville. L'emblème de l'escargot, d'ores et déjà symbole du département de la Charente, a très vite été adopté.

La démarche se concrétise déjà par de nombreuses réalisations ou projets : la naissance de jardins associatifs, la création d'un hébergement collectif pour les personnes âgées autonomes englobant une structure basse consommation, une chaufferie au bois, un jardin partagé, l'aménagement du centre bourg avec des liaisons piétonnes et cyclables, une station d'épuration « sur roseaux », la valorisation des produits locaux, notamment le cognac, l'éducation au goût dans les écoles, stade à pelouse synthétique sans arrosage (Cf annexe IV : détail des actions mises en œuvre à Segonzac).

L'adhésion de Segonzac au concept Cittaslow a toutefois posé quelques difficultés au départ. En effet, pour certains élus et commerçants, le concept Cittaslow était synonyme de décroissance économique. Il a été possible de les convaincre notamment par l'attrait touristique du label. En effet, depuis sa labellisation, Segonzac a fait l'objet de nombreux reportages et articles de presse.

La mission salue également le dynamisme de Mme la maire, Véronique Marendat ⁷, qui s'est d'ailleurs vue remettre par le président du Conseil Constitutionnel une « Marianne d'or » 2011, concours national qui récompense des élus particulièrement méritants.

A moyen terme, l'intérêt pour la commune est d'ancrer solidement la démarche autour d'un projet partagé et d'engagements pris. Selon Mme Marendat, Cittaslow est un outil rassembleur et fédérateur.

De plus, le partage d'expériences au travers d'un réseau international est une source très substantielle de richesse et d'échanges de bonnes pratiques.

La transposition du concept semble être un succès à Segonzac. Elle pourrait toutefois rencontrer certaines difficultés pour se développer en France, pour plusieurs raisons.

Le lobbying de la grande distribution pourrait être un frein au développement du concept de Cittaslow, qui préconise le recours aux produits locaux. Il semble toutefois moins prégnant qu'il pouvait l'être il y a quelques années, notamment à l'encontre du concept Slowfood, certaines grandes surfaces proposant désormais des actions de valorisation de la production locale.

Le fait que le mouvement Cittaslow provienne de l'étranger, et soit encore peu connu en France, pourrait présenter une autre difficulté, qui pourrait toutefois être surmontée en proposant une traduction nationale, pour permettre une appropriation plus facile du concept par la population.

L'organisation administrative française, qui repose sur une forte action étatique en matière de développement durable, pourrait être inadaptée à l'implantation du concept.

⁷ Entretien avec Mme Véronique Marendat du 20 mai 2011

En effet, l'Etat ayant fortement encouragé les communes à se regrouper pour mutualiser différentes actions, notamment l'urbanisme, les transports, le traitement des eaux usées et des déchets, ce sont essentiellement les syndicats intercommunaux qui gèrent ces attributions. Or, le label Cittaslow ne peut être décerné actuellement qu'à une commune.

Toute adhésion des syndicats intercommunaux au concept Cittaslow en France semble donc impossible, sauf à ce que l'ensemble des communes, membres du syndicat, se mettent d'accord pour adhérer individuellement au mouvement.

Enfin, la démarche Cittaslow est difficilement appréhendable par le citoyen, dans la mesure où il s'agit d'actions de long terme, dont les effets ne sont pas "spectaculaires", voire identifiables en tant que tels, mais se construisent progressivement. Elle n'est donc pas forcément électoralement payante à court terme.

B. Une politique qui existe déjà en partie sous d'autres formes

1 - Les EcoQuartiers, une démarche similaire adaptée aux grandes villes

La conception d'un EcoQuartier vise à proposer des logements dans un cadre de vie de qualité, en limitant son empreinte écologique. Pour atteindre cet objectif, un EcoQuartier doit respecter cinq principes du développement durable, proches de ceux contenus dans la charte Cittaslow. Il s'agit de promouvoir une gestion responsable des ressources, de s'intégrer dans la ville et le territoire qui l'entoure, de participer au dynamisme économique, de proposer des logements pour tous et de tous types participant au « vivre ensemble » et à la mixité sociale, d'offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.

L'EcoQuartier doit par ailleurs s'appuyer sur les ressources locales, qu'elles soient paysagères, urbaines, humaines ou environnementales ; il constitue ainsi un levier vers la « ville durable ».

En France, il existe de nombreux EcoQuartiers notamment celui implanté sur le site de l'ancienne caserne de Bonne à Grenoble, récompensé par le grand prix national EcoQuartier décerné par le ministère le 4 novembre 2009.

En Ile-de France, le 3 mars 2009, le préfet de région et plusieurs élus des communes de la région ont signé les premiers contrats-cadre EcoQuartier franciliens, permettant le lancement de huit projets. En 2010, neuf communes supplémentaires ont été désignées pour la mise en place de nouveaux projets d'EcoQuartiers, notamment dans le 17^{ème} arrondissement de Paris : projet Clichy-Batignolles.

Ces initiatives locales, très diverses, peuvent par exemple se caractériser par :

- une meilleure gestion des déplacements avec limitation de la voiture et incitation à l'utilisation de « transports doux » (vélo, marche à pied, installation de parkings à cycles sécurisés...)
- la récupération des eaux pluviales pour les espaces verts ou la voie publique ;

- la promotion du compost pour les jardins et espaces verts ;
- la préservation de la biodiversité pour permettre à une flore et une faune locales de s'épanouir ;
- une meilleure gestion des déchets de chantier et matériaux de construction (réutilisation d'éléments dans le cadre d'une réhabilitation...).

A l'occasion de la deuxième conférence nationale de la ville durable du 19 janvier 2011, le Gouvernement a lancé un appel à projets pour les EcoQuartiers.

Au terme de cet appel, la conception des EcoQuartiers doit tendre vers une gouvernance participative impliquant les habitants ou futurs habitants et à un pilotage de projet qui s'appuie sur un portage politique fort, ainsi que sur un montage financier et juridique fiable. Cette démarche est attendue dans le cadre de la conception de projets nouveaux et également de projets de transformation de quartiers existants. Par ailleurs, elle doit s'articuler avec les politiques publiques nationales et européennes en termes de développement durable et d'aménagement.

Le palmarès EcoQuartier 2011 récompensera les meilleurs projets à la fin de l'été 2011 et le Club national EcoQuartier intégrera les nouveaux membres en 2012. Le président de la Fédération des maires des villes moyennes a été désigné président de la commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable en 2010 qui sera en charge de l'étude des candidatures des appels à projets EcoQuartiers.

A ce jour, 394 projets ont été présentés dans ce cadre, dont près de 90 proviennent de communes de moins de 2 000 habitants, et environ 180 dossiers de communes de 2 000 à 20 000 habitants. Les résultats sont attendus pour l'automne 2011.

2 - La ville de Strasbourg, illustration d'une politique municipale volontariste en matière de développement durable

La ville⁸ n'a pas construit d'EcoQuartier, mais elle a mis en œuvre une politique locale cohérente s'articulant autour de quatre axes principaux :

- en matière de déplacements urbains, un choix de transports en commun silencieux a été privilégié, ainsi que la piétonisation du centre ville et la prise en compte des aspects patrimoniaux, tout en évitant de faire de Strasbourg une « ville musée » ;
- en matière environnementale, les forêts périurbaines ont été préservées et l'institut national de recherche agronomique sollicité pour « végétaliser » des toits dans le quartier de Kehl ;
- l'implantation de commerces de proximité a été encouragée, et si l'artisanat tend à quitter le centre ville, de nombreux marchés sont périodiquement organisés ;

⁸ Entretien avec Mme Catherine BUFFET, adjointe au maire de Strasbourg chargée de l'environnement, du 21 avril 2011

- en matière de production locale, la mairie a promu des associations ayant pour but de favoriser le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et biologique en créant un lien direct entre agriculteurs et consommateurs. Ces derniers s'engageant à acheter la production à un prix équitable. Ce dispositif, qui réduit les circuits en privilégiant l'agriculture de proximité, n'est toutefois pas encore en capacité de répondre à une demande croissante.

Pour développer les circuits courts, trois leviers sont déjà utilisés : les cantines scolaires (achat des denrées sans intermédiaire pour réduire les coûts), les marchés, la distribution de paniers organisée par la ville. De plus, l'ouverture d'un magasin d'agriculture locale au centre ville est envisagée. Il sera géré par la chambre d'agriculture, avec laquelle la communauté urbaine a conclu un partenariat.

III – Cette démarche, qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, pourrait être valorisée auprès des collectivités locales

A. Une démarche qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et dans la stratégie nationale de développement durable

Le développement durable se définit comme une forme de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'environnement et le social. L'enjeu majeur des pouvoirs publics au 21^{ème} siècle consiste à faire en sorte que le développement soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Cette équation implique de mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes dans le cadre d'une démarche globale qui s'inscrit à long terme.

Le Grenelle de l'environnement a permis de prendre de nombreuses décisions en matière d'environnement et de développement durable, en particulier pour restaurer la biodiversité, notamment par la mise en place de schémas régionaux de cohérence écologique, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique.

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 intègre les conclusions et engagements du Grenelle de l'environnement en les complétant, notamment sur leurs dimensions économiques et sociales en cohérence avec la stratégie européenne du développement durable. Elle est organisée en neuf défis clés au nombre desquels figure « la ville durable ».

Le ministère a déjà souligné que la « ville durable » doit être appréhendée comme un système dont les différentes composantes interagissent entre elles. Ainsi, comme le souligne la charte de Leipzig signée par les pays européens en 2007, il convient de dépasser les approches sectorielles (transport, énergie, urbanisme) pour mettre l'accent sur les synergies et promouvoir un mode de gouvernance intégré.

Le mouvement Cittaslow s'inscrit, résolument, dans cette dynamique, dans la mesure où il œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants des communes et pour la concrétisation du maintien de la biodiversité.

En outre, dans le cadre d'une évolution actuellement en cours, qui sera discutée en juin prochain lors de la réunion internationale du mouvement qui aura lieu en Pologne, Cittaslow devrait élargir le périmètre de ses réflexions à des problématiques plus globales, telles que le nucléaire, les questions sociales liées à la globalisation, les moyens de concilier croissance et développement, notamment en matière urbanistique.

Son objectif à moyen terme est de trouver et de formaliser un modèle de société réaliste à transmettre aux générations futures. En effet, à ce jour, l'application concrète du concept Cittaslow ne consiste pas à révolutionner, du jour au lendemain, toutes les politiques et les pratiques des municipalités pour respecter simultanément l'ensemble des critères édictés par la charte, mais d'une mise en œuvre graduelle, d'un parcours avec une vision globale de l'ensemble des politiques instituées. En fait, il s'agit d'une explicitation formelle d'actions quotidiennes. Par conséquent, les changements de majorité municipale n'ont pas forcément d'incidence sur le maintien de la commune dans la démarche.

Cette dernière consiste, en outre, à expérimenter de nouvelles actions, menées dans le cadre général du concept, à faire connaître celles qui s'avèrent efficaces, à engager un débat à leur propos avec les citoyens et les élus intéressés et à les étendre à d'autres communes.

B. Sensibiliser et encourager les collectivités locales à initier cette démarche

Chaque élu local conjugue les finalités du développement durable dans le cadre de son champ de compétence. L'impulsion du maire est indispensable pour construire une démarche cohérente. C'est pourquoi, une action de sensibilisation à destination des élus de proximité apparaît indispensable.

La mission vous propose de conduire cette action autour de trois axes :

1 - Adresser un outil pédagogique à destination des élus

Ce document déclinerait les éléments de méthode pour faciliter l'entrée dans la démarche. Il présenterait également les différentes initiatives réalisées en Italie et en France.

L'objectif serait de présenter un contenu pragmatique pour inciter à l'action. Ainsi, le document préciserait les conditions obligatoires permettant la labellisation.

Par ailleurs, chaque thème serait illustré par des réalisations concrètes dans les villes Cittaslows. Ce livret permettrait de percevoir le caractère global et transversal du concept au sein d'un programme local de développement durable.

Les maires des communes manifestant un intérêt pour cette démarche seraient invités à adhérer à un dispositif de « jumélisation » avec une Cittaslow plus ancienne.

2 - Utiliser le réseau des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour conduire cette action au plus proche du terrain

Dans le cadre de leurs missions de protection de l'environnement, les DREAL sont les partenaires privilégiés des collectivités locales. A cet égard, par leur proximité avec le terrain, elles conduisent des actions de sensibilisation en direction des acteurs économiques locaux.

L'utilisation du réseau ministériel serait donc particulièrement pertinente. Il serait également judicieux d'y associer les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts (DRAAF) afin de prendre en compte les volets développement économique et agriculture du programme Cittaslow.

Les actions de sensibilisation destinées prioritairement aux maires, organisées régulièrement par ces directions, pourraient inclure une information sur la démarche Cittaslow.

Parallèlement, la mise en place d'un référent Cittaslow, au sein de chaque DREAL, serait de nature à favoriser les démarches des collectivités locales et à permettre ainsi l'émergence d'un réseau Cittaslow sur le territoire.

3 - Entamer une réflexion avec les représentants des différents niveaux de collectivités pour envisager les modalités de financement des actions

La taxe de séjour relève du code général des collectivités territoriales. Elle est perçue au profit de la commune par l'intermédiaire des logeurs qui la versent au receveur municipal. Son montant est fixé par le conseil municipal dans les limites d'un barème strict.

Depuis la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, les communes réalisant des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels sont éligibles à la taxe de séjour.

Afin de favoriser l'adhésion à la démarche, il est proposé de constituer un groupe de travail chargé de réfléchir aux conditions permettant une modulation à la hausse de la taxe de séjour pour les communes adhérant au concept Cittaslow.

L'enveloppe budgétaire résultant du produit de cette modulation pourrait faire l'objet d'une péréquation qui permettrait aux communes ne disposant pas d'hébergements touristiques de bénéficier également de ce financement.

Conclusion

Penser global, agir local : tel est le nouveau défi du développement durable. A cet égard, le mouvement Cittaslow paraît une réponse adaptée pour la France.

En effet, au-delà de son aspect philosophique visant à améliorer la qualité de vie au quotidien, ce mouvement constitue un véritable outil de planification des projets locaux. En se déclinant dans tous les champs de compétence (environnement, infrastructures, sauvegarde de la production locale, accueil, sensibilisation des citoyens), il offre une vision globale à long terme pour un décideur public.

Sa méthode d'évaluation périodique permet de maintenir un haut niveau de qualité dans la mise en œuvre de la politique publique de proximité. Sa logique de réseau international valorise les initiatives locales et permet de les transposer de manière particulièrement efficace sur d'autres territoires.

L'appui de l'association Cittaslow International et de ses comités scientifique et technique garantit une cohérence de la démarche pour tous les adhérents.

En tout état de cause, si ce concept reste peu développé en France, on constate que de nombreuses collectivités ont déjà adopté une démarche similaire à travers d'autres labels, notamment les EcoQuartiers.

C'est pourquoi Cittaslow peut être conçu comme un label complémentaire. Ainsi, de nombreuses communes françaises pourraient facilement être agréées dans la mesure où elles ont déjà engagées des actions répondant aux exigences de la charte Cittaslow.

Tout l'intérêt de cette labellisation serait d'obtenir une cohérence d'ensemble et une vision à l'international. Une telle démarche permettrait ainsi d'agir localement dans le cadre d'une pensée globale. Elle pourrait s'inscrire par ailleurs en cohérence avec les travaux du prix Nobel Joseph Stiglitz visant à créer d'autres indicateurs de richesse, notamment un indice de mesure du bien être.

**

Est donc sollicité, par la présente note, votre accord en vue d'engager la mise en œuvre des propositions visées ci-dessus.

Dans cette hypothèse, un dossier synthétisant les principaux axes de cette problématique sera adressé à votre cabinet, ainsi qu'à la direction de la communication du ministère, afin de valoriser médiatiquement le lancement de cette initiative.

ANNEXES

Annexe I : Présentation de l'association Cittaslow internationale

Son organisation est définie par la charte internationale (articles 15 à 24).

L'association est composée de sept organes différents nommés pour trois ans.

1 - L'assemblée internationale

Elle est réunie une fois par an au siège de l'association (Orvieto, Italie) et composée des représentants (ou de leurs délégués) des villes membres ayant acquitté leur cotisation et satisfait à l'ensemble des formalités requises. Les présidents honoraires de l'association en sont également membres, mais sans droit de vote.

L'assemblée se prononce sur la stratégie de l'association, la promotion internationale des activités de l'association et les problèmes liés à la coordination internationale.

L'assemblée est aussi appelée à se réunir en tant que de besoin ou lorsque qu'une requête justifiée est soumise par au moins un dixième des membres.

L'assemblée :

- élit le comité de coordination internationale et nomme les auditeurs comptables et le conseil des garants ;
- définit les objectifs pour l'année, les paramètres d'évaluation, et les structures nécessaires pour les mesurer ;
- précise les initiatives d'intérêt général et le budget nécessaire pour les mener à bien ;
- établit le montant annuel de la contribution ;
- approuve le budget prévisionnel et le budget définitif ;
- approuve la déclaration annuelle du fonds mutuel ;
- élit le président.

L'assemblée se prononce à la majorité des membres présents. Toutefois, les modifications de la charte et des règlements sont adoptées à la majorité des trois cinquièmes.

Les membres de l'assemblée peuvent être représentés uniquement par d'autres membres appelés à voter en leur nom. Toutefois, chaque membre ne peut détenir plus de cinq droits de vote.

2 - Le comité de coordination

Il se réunit trois fois par an, soit au siège de l'association, soit dans l'une des Cittaslow.

Il est composé de 21 membres :

- 8 représentants des réseaux nationaux ;
- 8 représentants des Cittaslows italiennes ;
- 4 représentants des cinq villes fondatrices ;
- 1 représentant de Slowfood International.

En outre, le président du conseil des garants et le directeur peuvent assister aux travaux du comité de coordination. Le comité de coordination est appelé à se prononcer par vote sur les points suivants :

- Nomination de son président ;
- Délibère sur les procédures d'adhésion des villes ;
- Délibère sur les demandes d'adhésion des villes et sur chaque exclusion, après avoir recueilli l'avis du conseil des garants.

3 - Le président

Il représente l'association, supervise les activités de l'association et convoque les réunions de l'assemblée et du comité de coordination.

4 - Le conseil du président

Il est composé du président et de trois vice-présidents qui l'assistent, notamment dans l'organisation des réunions de l'assemblée et du comité.

5 - L'équipe de garants

Elle comprend trois personnes qui élisent un président en leur sein. Elle est chargée de statuer sur les cas disciplinaires dans les soixante jours qui suivent leur présentation.

Toute contestation contre les membres de l'association, entre les membres de l'association et ses organes doit être présentée à l'équipe de garants.

6 - Le comité scientifique

Il est constitué d'experts et de spécialistes de diverses disciplines chargés d'assister les divers organes de l'association en apportant une information scientifique et culturelle actualisée et diversifiée dans le cadre des activités poursuivies.

7 - Les auditeurs comptables

L'assemblée nomme, tous les trois ans, un auditeur comptable chargé de superviser les audits de dépenses, les opérations administratives de l'association et les rapports de l'assemblée générale.

L'association gère elle-même son fonds constitué par les apports suivants :

- Le règlement des contributions des membres ;
- Les excédents du budget ;
- Les dons et legs ;
- Les contributions en provenance d'institutions publiques ou privées ;
- Tout revenu lié au règlement de prestations fournies par les membres de l'association et tout revenu lié à des activités économiques et commerciales.

Annexe II : extrait de la charte des Cittaslow

Cette charte s'appuie sur 6 axes principaux, qui se déclinent en 53 points d'action :

- I. Politique environnementale ;
- II. Politique des infrastructures ;
- III. Technologies et aménagements pour la qualité de la ville ;
- IV. Sauvegarde de la production locale ;
- V. Accueil, hospitalité ;
- VI. Sensibilisation, prise de conscience du projet.

NB : Les points d'action suivis d'un « * » sont à respecter obligatoirement.

I - Politique environnementale

- Vérification de la qualité de l'air, de l'eau et du sol dans le cadre des normes légales ;
- Mise en œuvre de la collecte différenciée des ordures ménagères comme industrielles * ;
- Promotion du compostage domestique et industriel ;
- Epuration des eaux usées ;
- Engagement municipal pour économiser l'énergie, essentiellement par l'utilisation des sources d'énergie alternatives (énergies renouvelables, hydrogène vert, mini centrale hydroélectrique) et la production de chaleur à partir des biomasses * ;
- Bannir les OGM * en agriculture ;
- Réglementation de l'architecture commerciale, de l'affichage publicitaire et de la signalétique ;
- Systèmes de contrôle de la pollution électromagnétique ;
- Contrôle et réduction de la pollution sonore ;
- Diminution de la pollution lumineuse * ;
- Adoption de systèmes de gestion environnementale (Ecolabel, normes ISO) *

II - Politique des infrastructures

- Embellissement et mise en valeur du centre historique et des œuvres ayant un intérêt historique ou culturel ;
- Projets de sécurisation des déplacements piétons et de la circulation ;
- Réseau piétonnier et cyclable reliant les bâtiments publics et les écoles ;
- Favoriser le déplacement alternatif entre les transports publics et privés et intégration de la circulation entre les piétons et les différents modes de transport (parkings extra-urbains liés aux transports en commun, escaliers mécaniques, trottoirs roulants, pistes cyclables, itinéraires piétons donnant accès aux écoles, aux lieux de travail) * ;
- Réalisation de structures et suppression des obstacles pour garantir que les lieux publics ou d'intérêt général sont accessibles aux handicapés * ;
- Faciliter la vie familiale et sociale : activités sportives, garderies, lien école et famille, aide aux personnes âgées, centres sociaux, toilettes publiques, heures d'ouverture des services publics * ;
- Centre médical ;
- Veiller à la qualité des espaces verts et des infrastructures de services (zones de jeux, espaces verts d'interconnexion etc ...) ;
- Projets commerciaux de proximité et de vente de produits naturels ;
- Accord avec les commerçants concernant l'aide et l'accueil des personnes en difficultés : « magasins amicaux » ;
- Requalification des zones urbaines vieillissantes ;
- Programmes de rénovation et amélioration de l'architecture urbaine * ;
- Intégration dans l'office de tourisme du bureau d'information sur Cittaslow *.

III - Technologies et aménagements pour la qualité de la ville

- Ouverture vers la bio-architecture et formation du personnel pour promouvoir la bio-architecture * ;
- Equipement de la ville au câble, à la fibre optique et aux réseaux sans fil ;
- Adoption des systèmes de contrôle des rayons électromagnétiques ;
- Mise en place de containers à détritres respectant l'environnement et le paysage et leur enlèvement à horaires réguliers ;
- Programme de plantation d'arbres dans les espaces verts publics et privés en préférant les essences autochtones qui respectent le cadre naturel ;

- Diffusion des services municipaux via Internet et formation des citoyens à leur utilisation ;
- Limitation du bruit surtout dans les zones particulièrement bruyantes ;
- Définir des règles concernant les couleurs ;
- Promotion du télétravail.

IV - Sauvegarde de la production locale

- Développement de l'agriculture bio * ;
- Certification des artisans qui font de la qualité et des produits artistiques * ;
- Sauvegarde des produits artisanaux et/ou artistiques en voie d'extinction * ;
- Sauvegarde des méthodes de travail artisanales et des professions en danger d'extinction * ;
- Utilisation des produits bio et/ou locaux, entretien des traditions alimentaires dans la restauration collective et scolaire * ;
- Programmes d'éducation du goût et de l'alimentation dans les écoles en collaboration avec Slowfood * ;
- Favoriser les activités alimentaires et gastronomiques de Slowfood en faveur des produits et modes de préparation en voie d'extinction * ;
- Recensement des produits typiques du terroir et assistance à leur commercialisation (marchés locaux, création d'espaces appropriés) * ;
- Répertoire des arbres de la ville et mise en valeur des grands arbres ou des arbres historiques * ;
- Promotion et préservation des événements culturels locaux * ;
- Promotion des méthodes de culture traditionnelles dans les jardins publics et scolaires *.

V - Accueil, hospitalité

- Formation pour le renseignement touristique et le bon accueil * ;
- Utilisation de panneaux internationaux pour la signalisation touristique des centres historiques avec itinéraires guidés * ;
- Politique d'accueil et plans pour faciliter l'arrivée des visiteurs et l'accès aux informations et services (parking, ouverture des services publics) avec une attention particulière pour les événements prévus ;
- Présentation des événements « slow » de la ville par des brochures, site web, pages d'accueil ;
- Sensibilisation des opérateurs touristiques et des commerçants à la nécessité de la transparence des prix et de leur affichage à l'extérieur de leur établissement.

VI - Sensibilisation, prise de conscience du projet

- Campagne d'information auprès des habitants sur Cittaslow précédée d'une information précisant l'intention de la municipalité à devenir une ville Cittaslow * ;
- Faire participer le tissu social à l'acquisition de la « Slow philosophie », à la mise en œuvre des projets Cittaslow * ;
- Diffusion des activités de Cittaslow et Slowfood * ;
- Les villes doivent insérer le logo Cittaslow dans leur papier à en-tête et inclure le contenu de la philosophie Cittaslow sur leur site web *.

Annexe III : Exemple du Japon

Dans le pays du soleil levant, malgré la forte tendance à la vie rapide, un certain nombre d'initiatives visent à favoriser la qualité de la vie des habitants au niveau communal. En 2002, l'association Slow Town a été fondée par 54 communes, à l'initiative de plusieurs maires et d'un institut privé de recherche socio-économique.

Le concept de Slow Town est très proche de celui de CittaSlow. Il intervient également en réaction à l'accélération des rythmes de vie, à la croissance économique sans limite et à la dégradation de la qualité de la vie et de la biodiversité.

En outre, ce mouvement a pour objet de réanimer certaines villes, qui connaissent un phénomène de dépeuplement et de vieillissement de leur population, constaté au Japon dans les villes comme dans les campagnes.

A la différence de la charte Cittaslow, l'association n'exige pas de critère lié au nombre d'habitants, ce qui permet aux grandes villes d'y participer.

Les actions, dans la plupart de ces communes, sont axées autour de la politique alimentaire locale mais d'autres initiatives ont émergé. Par exemple, dans la ville de Toyohashi (376 000 habitants), un festival de cinéma lancé en 2002 a permis de valoriser la culture cinématographique qui avait quasiment disparu. Le centre ville, où l'activité économique stagnait, a ainsi été redynamisé.

Un autre intérêt de la démarche réside dans le fait que ces actions proviennent de l'initiative des habitants.

Annexe IV : Détail des actions et projets de la commune de Segonzac

1. L'environnement

Segonzac a de nombreux acquis dans le domaine de l'environnement : déchetterie, tri sélectif organisé, composteurs privés, station d'épuration, station « sur roseaux », trois chaufferies au bois permettant le chauffage collectif (salles des fêtes, médiathèque, groupe scolaire et appartements, gymnase dojo, temple, presbytère et logement, maison de retraite), signalisation sur lattes, pancartes touristiques, réduction de la pollution lumineuse et économies d'énergie.

Les prochains chantiers porteront sur :

- l'amélioration de la collecte par la mise en place de bacs collectifs par village ou par quartier, et la mise en place d'une plate-forme de valorisation des déchets végétaux ;
- la diminution de la pollution acoustique par la réduction de la vitesse des véhicules traversant le bourg et les villages (zones 30) ;
- l'engagement d'une démarche de labellisation de systèmes gestion de l'environnement (type ecolabel).

2. Les infrastructures

Les exemples d'actions en matière d'infrastructures sont également nombreux : respect de l'architecture dans le périmètre de l'église et du temple, aménagement du centre bourg prévu avec des liaisons piétons et cycles sécurisées (PLU), accessibilité handicapés prise en compte lors des travaux récents, office de tourisme labellisé accès handicapés, nombreuses associations sportives et culturelles (plus de 40), salle des fêtes et salles à leur disposition, équipements sportifs (gymnase, dojo, tennis, basket, pétanque, moto-cross), médiathèque avec action forte vers les jeunes et les écoles, jumelage, aide à domicile (ADMR), maison de retraite, jardin public avec jeux, parcours de santé, halte camping car, espace vert « Petit Parc », présence régulière de commerçants non sédentaires, bâtiments publics et privés réhabilités en centre bourg dans la continuité du programme OPAH, office de tourisme avec site internet.

En cours : pistes cyclables et parcours piétons vers les écoles et les bâtiments publics prévus dans le PLU, acquisition programmée de divers terrains pour permettre des cheminements doux, audit pour étude de l'accessibilité handicapés (technicien recruté par le Pays Ouest Charente pour accompagner les communes), réalisation d'un terrain de sports et d'équipements complémentaires, réalisation, avec la communauté de communes, d'un lieu d'accueil « enfants-parents » et d'un relais d'assistantes maternelles.

En cours de réalisation : le projet étant porté par la communauté de communes, un groupement médical dont le bâtiment sera situé dans le bourg de Segonzac.

Une maison située sur la place de l'église, acquise par la municipalité en 2009, va faire l'objet d'une rénovation dans le respect de son environnement.

Une étude est en cours pour la réhabilitation d'un local commercial et un projet d'installation d'un commerce de proximité (boucherie).

En projet : aménagement des entrées de bourg.

3. L'urbanisme (mobilier et technologies)

L'aspect développement durable est pris en compte lors des travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux : fibre optique, jours de ramassage des ordures ménagères planifiés, conteneur habillé bois, aménagement des espaces verts publics privilégiant les espèces locales et peu exigeantes en eau, arrosage « goutte à goutte » des balcons et espaces verts autour de l'église, paillage, contrôle des couleurs dans le périmètre protégé au titre des Bâtiments de France, aménagement d'un « Petit Parc » en centre bourg.

4. La mise en valeur des produits locaux

Le Cognac, principale production locale, bénéficie d'une AOC et la commune se situe dans le 1^{er} cru du terroir de Grande Champagne. Les viticulteurs distillent de façon traditionnelle (alambic à domicile le plus souvent) et assurent le vieillissement du vin ; tonnellerie ; travail avec l'association « Régalade » au niveau des cantines scolaires (éducation au goût et à la qualité alimentaire en restauration collective), création d'un convivium Slowfood, productions typiques du terroir (vin de pays, pineau des Charentes, Cognac, truffes, safran), boutique associative dans un local loué à la commune permettant la commercialisation directe et personnalisée (présence physique de chaque adhérent-producteur environ une fois par mois) ; actions de valorisation et de maintien des manifestations culturelles locales (Foire Exposition de la Grande Champagne et « Fête de la Vigne » : animation intercommunale à laquelle une équipe locale participe chaque année, lieu différent chaque année, en 2009 à Segonzac) ; promotion des potagers urbains et d'école cultivés selon les méthodes traditionnelles (jardins scolaires éducatifs avec le concours des agents « espaces verts » des services techniques de la commune).

5. L'hospitalité

Des formations à l'accueil touristique sont organisées par les réseaux « Etapes du Cognac » et « Gîtes de France ». L'office de tourisme (labellisé accueil pour handicapés) a des horaires élargis en été ; la mairie est ouverte le samedi matin. Un dépliant « pas à pas » a été conçu : il s'agit d'un itinéraire piéton permettant la découverte « slow » de la ville, adaptée au rythme de chacun.

6. La sensibilisation de la population

Des réunions publiques ont été organisées ; une réunion avec les commerçants également. Le journal municipal et la médiathèque sont des relais d'information et de diffusion de la philosophie Cittaslow.